

Collectif Francazal

22 rue des Bleuets
31270 CUGNAUX

Site : collectif-francazal.org
Mail : collectif-francazal@laposte.net

À

Monsieur le Directeur
de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile / Sud
Allée Saint-Exupéry BP60100
31703 BLAGNAC

Monsieur le Directeur,

Le projet que vous présentez au nom de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour la reconversion de Francazal, qui consiste essentiellement, du point de vue du trafic aérien, à transférer l'aviation d'affaires de Blagnac à Francazal, ne paraît pas être une solution crédible aux problèmes posés par la saturation de l'aéroport de Blagnac.

En effet, les besoins de délestage de cet aéroport ont été spécifiés dans un rapport établi en janvier 2003, dans le cadre du Contrat de plan État-Région Midi-Pyrénées. On y relève que la solution d'un système aéroportuaire-bipolaire (alors Blagnac-Muret) ne serait pas envisageable au-dessous de 43000 mouvements d'avions commerciaux par an, un scénario de 5000 mouvements par an étant jugé « inadapté aux besoins des trafics ». De plus, cette solution était écartée au motif qu'elle était « *très pénalisante en termes de nuisances sonores car elle cumulait les effets de deux plates-formes majeures en zones urbanisées* ».

C'est donc vers cette solution d'une deuxième plateforme, transposée à Francazal, que vous tendez désormais, en minimisant le problème des nuisances sonores qu'avait relevé le rapport de 2003, dès lors que la création d'un nouvel aéroport, qui était la solution préconisée par ce rapport, semble devenue irréalisable.

Le seul projet cohérent se décomposerait alors en trois étapes :

- 1/ Garder la piste en activité et y installer le *faible* trafic de l'aviation d'affaires.
- 2/ Allonger la piste pour la rendre propre à recevoir des gros porteurs. D'ores et déjà des études ont été entreprises pour la création de tunnels routiers qui permettraient à la piste d'enjambrer les voies de circulation.
- 3/ Faire de Francazal la plateforme complémentaire de Blagnac.

De fait, vous soumettez au choix des responsables politiques – représentants de l'État et Élus locaux - un projet minimal, s'inscrivant dans le Plan d'exposition au bruit existant, ce qui est d'ailleurs discutable.

Mais, en réalité, ce projet n'est que la première phase d'un projet plus ambitieux censé résoudre les problèmes de l'aéroport de Blagnac et, par conséquent, nous demandons que l'objectif réellement visé soit révélé aux membres du comité de pilotage le 26 janvier prochain, afin qu'ils puissent prendre une décision en toute connaissance de cause.

Enfin, il reste un autre aspect à aborder. La population ne comprend pas que sa préoccupation légitime de l'environnement ne soit pas prise en compte plus sérieusement. Elle juge sévèrement les propos selon lesquels la plateforme de Francazal est « bien intégrée dans son environnement, avec un plan d'exposition au bruit *bien connu des riverains* ».

Le Collectif Francazal, qui est né du souci de faire entendre la voix de la population, *que personne n'a consultée*, veillera à ce que les membres du comité de pilotage reçoivent une information complète et sincère sur les projets en concurrence.

Si, en définitive, malgré les arguments qui militent en sa défaveur, l'option aéronautique était adoptée par le comité de pilotage, soyez persuadé que le Collectif Francazal ne l'acceptera pas et ne se résignera pas tant que tous les moyens et voies de recours permettant de faire casser la décision n'auront pas été épuisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

A Cugnaux, le 20 janvier 2010.

Pour le Collectif Francazal,

Bernard Gineste, président